

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 9 septembre 2024, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

	René Madore	siège 1
	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
	Lyse Chatelois	siège 4
	Marc Fontaine	siège 6
Absente	Krystelle Noël	siège 5

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 04 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2024-09-179

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point « 22. Varia » ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire ;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour ;**
3. **Adoption des procès-verbaux du 5 août et du 12 août 2024 ;**
4. **Période de questions réservée au public ;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement ;**
6. **CDSM ;**
7. **Loisirs ;**
 1. **Rapport Tournoi Ti père;**
 2. **Tableau affichage;**
 3. **Estrades;**
 4. **Balançoires;**
8. **Voirie;**
 1. **Devis pour le diesel;**
 2. **Rapport de mesures de boues;**
9. **Avis de motion et adoption du premier projet de règlement;**
10. **Adoption de la politique de prévention et de prise en charge du harcèlement;**

11. Église;
12. TECQ :
 1. Appel d'offre chemin Auckland;
 2. Surplus accumulé;
13. PAVL : nouveau programme;
14. Offre de service : Avocats ;
15. Prêt de salle loisirs : AGA garderie et Bingo;
16. Assurance collective ;
17. Équijustice;
18. Soumission pour les fans, réchaud et ventilateur;
19. Paiement des comptes :
 1. Comptes payés ;
 2. Comptes à payer ;
20. Bordereau de correspondance ;
21. Rapports :
 1. Maire ;
 2. Conseillers ;
 3. Directrice générale ;
 - a) Poste préposé entretien ménager des bâtiments municipaux ;
 - b) Photographe site Internet ;
 - c) Poubelles ;
 - d) Acti-sports ;
 - e) Munys ;
22. Varia ;
23. Période de questions réservée au public ;
24. Évaluation de la rencontre;
25. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT ET DU 12 AOUT 2024**

Remis à une séance ultérieure.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Un citoyen mentionne que la halte routière est malpropre et que l'on devrait y apposer des affiches qui mentionnent de garder le lieu propre.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur a remis un rapport pour les mois d'août 2024.

6. **CDSM**

Aucun sujet n'a été traité.

7. **LOISIR**

7.1 **Tournoi à Ti-Père**

La directrice générale a présenté au conseil le rapport d'activités pour le Tournoi à Ti-Père.

7.2 **Tableau d'affichage**

Remis à une séance ultérieure.

7.3 Estrades

ATTENDU QUE les assises de bois des estrades du terrain de balle commencent à pourrir;

ATTENDU QUE la structure en fer est toujours solide;

ATTENDU QU' il est possible de les réparer à moindre coût en changeant seulement les assises de bois;

Résolution 2024-09-180

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller René Madore,

De demander à Monsieur Jean Gagné d'acheter le bois nécessaire à la réparation des estrades de bois et de faire la réparation.

D'utiliser le compte des loisirs pour payer les matériaux nécessaires aux réparations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.4 Balançoires

Utiliser les balançoires neuves qui sont en inventaire pour remplacer celles brisées à la salle des loisirs.

8. Voirie

8.1 Devis pour le diesel

ATTENDU QU' une invitation sera envoyée à trois firmes afin qu'elles fournissent des prix pour le carburant diesel;

Résolution 2024-09-181

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

D'autoriser madame Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière et/ou son adjointe à envoyer une invitation pour le prix du carburant diesel.

D'envoyer une invitation à trois firmes afin d'obtenir des prix pour le carburant diesel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.2 Rapport des mesures de boues

Les conseillers ont pris connaissance du rapport des mesures de boues.

9. AVIS DE MOTION ET D'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

9.1 Avis de motion

Résolution 2024-09-182

Monsieur Marc Fontaine donne avis de motion à l'effet qu'à la séance du conseil municipal du 9 septembre 2024, un projet de règlement a été présenté pour l'adoption du Règlement numéro 462-2024, pour modifier le règlement de zonage numéro 356-2010 afin d'agrandir la zone rc-2 et y permettre les bâtiments en rangées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 Adoption du premier projet de règlement

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 462-2024 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 356-2010 AFIN D'AGRANDIR
LA ZONE RC-2 ET Y PERMETTRE LES BÂTIMENTS EN RANGÉES

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité juge à propos de modifier son règlement de zonage no 356-2010 afin d'agrandir la zone Rc-2 et y permettre les bâtiments en rangées;

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A- 19.1), le Conseil de la Municipalité peut modifier son règlement de zonage et d'y établir le processus adapté à cette modification;

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le processus de ce règlement de modification du règlement de zonage doit débuter par l'adoption d'un premier projet de règlement;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance du 9 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution 2024-09-183

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine
appuyé par la conseillère Karine Montminy

ET RÉSOLU

d'adopter le premier projet de règlement 462-2024 décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent premier projet de règlement est identifié par le numéro 462-2024 et sous le titre de « règlement numéro 462-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 356-2010 afin d'agrandir la zone Rc-2 et y permettre les bâtiments en rangés ».

Article 3

Le plan de zonage, carte Z-1 en annexe A du règlement de zonage, est modifié de manière à inclure la totalité des lots 6 454 235 et 6 454 237 dans la zone Rc-2.

Par conséquent cela réduit la superficie de la zone Ra-6.

Le tout tel que montrer dans l'annexe 1 « plan de zonage modifié » faisant partie intégrante du présent règlement.

Article 4

La grille des spécifications en annexe C du règlement de zonage est modifiée pour permettre dans la zone Rc-2 les bâtiments en rangées;

Le tout tel que montré dans l'annexe 2 « grille des spécifications » faisant partie intégrante du présent règlement.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi et prend effet au moment de sa date d'entrée en vigueur.

Benoît Roy

Gabriela Fiema

Avis de motion :	9 septembre 2024
Adoption du projet de règlement:	9 septembre 2024
Avis public :	10 septembre 2024
Assemblée publique de consultation :	15 octobre 2024
Adoption du règlement :	15 octobre 2024
Certificat de conformité de la MRC :	
Entré en vigueur :	

10. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCELEMENT

ATTENDU QUE la municipalité a une politique de prévention et de prise en charge du harcèlement;

ATTENDU QU' il y a une mise à jour de la présente politique à faire pour répondre aux modifications prescrites par la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail sanctionnée le 27 mars 2024;

ATTENDU QUE Fédération Québécoise des Municipalités et l'Association des directeurs municipaux du Québec ont fourni un modèle de politique à adopter;

Résolution 2024-09-184

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller René Madore,

D'accepter le modèle de politique de prévention et de prise en charge du harcèlement proposée par Fédération Québécoise des Municipalités et l'Association des directeurs municipaux du Québec en retirant les points E, G et J.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. ÉGLISE

ATTENDU QU' à la résolution 2023-11-183 il a été résolu accepter la promesse d'achat telle que présentée par la directrice générale selon le modèle exigé par la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité incluant les modifications demandées par le conseil;

ATTENDU QUE la condition du carnet de santé n'a toujours pas été rempli;

ATTENDU QUE le carnet de santé devrait être terminé en novembre;

ATTENDU QUE la promesse d'achat de l'église est échue ;

Résolution 2024-09-185

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyée par le conseiller Marc Fontaine,

De mandater la directrice générale pour proposer à La fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-l'Unité de prolonger la promesse d'achat jusqu'au 1 décembre 2024.

De mandater la directrice générale et le maire en tant que signataires de tout document nécessaire à cette transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. TECQ

12.1 Appel d'offre chemin Auckland

ATTENDU QUE des travaux de resurfaçage doivent être effectués sur le chemin Auckland;

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont répondu à l'appel d'offres public en respectant la date limite et les normes fixées;

Résolution 2024-09-186

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyée par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter l'offre de l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux de resurfaçage qui doivent être fait sur le chemin Auckland pour un montant de 535 832.75 \$ plus les taxes applicables;

QUE Eurovia Québec Construction inc. estime comme suit les coûts taxes incluses pour le resurfaçage:

Organisation de chantier : 17 180.00\$ plus les taxes applicables

Drainage : 2 200.00\$ plus les taxes applicables

Voirie resurfaçage de la chaussée :

- Couche de correction : ± 780 t.m. à 196.85\$/t.m. pour un total de 153 543.00\$ plus les taxes applicables
- Couche de recouvrement : ± 1560 t.m. à 181.60\$/t.m. pour un total de 283 296.00\$ plus les taxes applicables
- Planage à froid : ± 50 m² à 31.00\$/m² pour un total de 1 550.00\$ plus les taxes applicables
- Accotement de la chaussée : ± 800 t.m. à 49.35\$/t.m. pour un total de 39 480.00\$ plus les taxes applicables
- Couche de correction : ± 15 t.m. à 311.25\$/t.m. pour un total de 4 668.75\$ plus les taxes applicables
- Couche de recouvrement : ± 20 t.m. à 280.00\$/t.m. pour un total de 5 600.00\$ plus les taxes applicables

Réfection des lieux et divers : 28 315.00\$ plus les taxes applicables

- **QUE** les travaux qui seront effectués sur une portion de 1800 m du chemin Auckland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

12.2 Surplus Accumulés

ATTENDU QUE le projet de resurfaçage du chemin Auckland, dépasse le montant de la subvention de la TECQ 2019-2024;

ATTENDU QUE les frais d'intérêts, la firme d'ingénieurs et les imprévus ne sont pas couverts par la subvention de la TECQ 2019-2024;

Résolution 2024-09-187

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyée par le conseiller Marcel Blouin,

D'approprier un montant maximal de 100 000 \$ à même les surplus libres et cumulés, tel que présenté ;

De confier le mandat à la directrice générale greffière-trésorière d'effectuer les écritures nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. PAVL : NOUVEAU PROGRAMME

Remis à une séance ultérieure.

14. OFFRE DE SERVICE : AVOCATS

ATTENDU QUE deux cabinets d'avocat, Cain Lamarre ainsi que Therrien Couture Jolicoeur, ont envoyé son offre de services pour l'année 2024;

ATTENDU QUE le tarif forfaitaire a été offert par le Cabinet Cain Lamarre à la municipalité de Saint-Malo au montant de 3 000 \$ taxes non incluses pour la lecture et l'analyse des procès-verbaux du conseil municipal ;

Résolution 2024-09-188

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

De mandater le cabinet Cain Lamarre de procéder à la lecture et l'analyse des procès-verbaux, à l'exception des règlements qui s'y trouvent, pour l'année 2024, pour un montant forfaitaire de 3 000\$ plus les frais administratifs et taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. PRÊT DE LA SALLE LOISIRS AGA GARDERIE ET BINGO

ATTENDU QUE la garderie le Petit Moulin a demandé d'utiliser la salle des loisirs pour leur Assemblée Générale Annuelle et le bingo qui aura lieu le 28 septembre 2024 ;

ATTENDU QUE la garderie voudrait avoir la salle gratuitement pour leur réunion;

Résolution 2024-09-189

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

De prêter la salle des loisirs gratuitement à la garderie le Petit Moulin pour leur AGA et le bingo le 28 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. ASSURANCE COLLECTIVE

Les conseillers ont pris connaissance des deux soumissions présentées par la FQM assurance collective et SFGT. Le sujet sera abordé lors de la rencontre des employés avec les ressources humaines le 21 octobre 2024.

17. ÉQUIJUSTICE

ATTENDU QUE la municipalité est membre de l'Unité de médiation citoyenne de la MRC de Coaticook;

ATTENDU QUE les frais d'adhésion annuels à l'Unité de médiation citoyenne de la MRC de Coaticook et ses services pour l'année 2024 sont de 173 \$ taxes incluses;

Résolution 2024-09-190

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter de payer la facture numéro 627 au montant de 173.00 \$ sans taxes à Équijustice Estrie pour l'adhésion à ses services de médiation citoyenne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. SOUSSION POUR LES FANS, RÉCHAUD ET VENTILLATEUR

18.1 Fans cuisinières

ATTENDU QUE suite à l'inspection des assurances, l'installation de hottes pour les deux cuisinières de la salle de l'âge d'or est obligatoire;

ATTENDU QUE la salle de toilette de la halte routière a besoin d'un ventilateur;

ATTENDU QUE deux contracteurs sont venus voir les 2 projets et qu'un seul a soumissionné;

Résolution 2024-09-191

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter la soumission de Construction EMV au montant de 5 810,00 plus les taxes applicables pour l'installation de deux hottes pour les cuisinières de la salle de l'âge d'or et l'installation d'un ventilateur pour la salle de toilette de la halte routière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19. PAIEMENT DES COMPTES

19.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 152 891.27 \$ payés depuis le 12 août 2024 ;

Résolution 2024-09-192

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller René Madore,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 152 891.27 \$ payés depuis le 12 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

19.2 Comptes à payer

19.2.1 PPR Marchand

ATTENDU QUE PPR Marchand a fourni le service d'artificier et les feux d'artifices pour le tournoi à Ti-père le 10 août 2024;

ATTENDU QUE PPR Marchand a présenté une facture pour le service d'artificier et les feux d'artifices;

Résolution 2024-09-193

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

DE payer la facture au montant de 3 000.00\$ \$ plus les taxes applicables à l'entreprise PPR Marchand pour le service d'artificier et les feux d'artifices.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.2.2 Les services EXP Inc.

ATTENDU QU' à la résolution 2024-06-120 la municipalité a accepté l'offre de services professionnels jusqu'à un maximum de 18 000,00 \$ excluant les taxes applicables.

ATTENDU QUE Les services EXP Inc. a présenté deux factures pour les honoraires professionnels au 16 août 2024;

Résolution 2024-09-194

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

DE payer la facture numéro 837672 au montant de 2 577.35 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Les services EXP Inc.

DE payer la facture numéro 837670 au montant de 4 314.99 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Les services EXP Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.2.3 Institut nouveau monde

ATTENDU QU' à la résolution 2023-11-184 il a été résolu d'engager l'Institut du Nouveau Monde, iScan Expertise Laser 3D et MIRE Architecture pour la réalisation des étapes nécessaires pour l'obtention d'un carnet de santé pour un montant maximal de 65 220 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QU' que l'Institut Nouveau Monde a remis une facture pour la consultation citoyenne sur un projet de requalification de l'église de Saint-Malo;

Résolution 2024-09-195

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

De payer la facture 2024_063 à l'entreprise l'Institut Nouveau Monde au montant de 8 253.00 \$ plus les taxes applicables pour la consultation citoyenne sur un projet de requalification de l'église de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

20. **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

20.1 Le Show du progrès

ATTENDU QU' un plan de partenariat a été envoyé à la municipalité pour amasser des fonds pour le Show du progrès;

ATTENDU QUE les fonds amassés à cette soirée seront remis au Centre d'action bénévoles de la MRC de Coaticook;

Résolution 2024-09-196

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

De faire un don d'un montant de 100\$ pour le Show du progrès dans le but d'aider à amasser des fonds pour le Centre d'action bénévoles de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21. **RAPPORTS :**

21.1 Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil de ses rencontres avec Madame Hébert et madame Bibeau.

Il informe le conseil qu'il sera présent à la rencontre citoyenne sur les éoliennes le 10 septembre 2024.

21.2 Conseillers

La conseillère Lyse Chatelois a fait un résumé de la réunion de la CDSM.

21.3 Directrice générale

21.3.1 Poste préposé entretien ménager des bâtiments municipaux

ATTENDU QUE Manon Laperle la préposé à l'entretien des bâtiments municipaux a remis sa démission;

ATTENDU QU' elle terminera ses fonctions à la fin de l'année 2024;

ATTENDU QUE la directrice générale a présenté au conseil une offre d'emploi à publier ;

Résolution 2024-09-197

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'approuver l'offre d'emploi pour l'entretien des bâtiments municipaux présenté et de mandater la directrice générale et/ou son adjointe de la publier sur la page Facebook de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21.3.2 Photographe site Internet

Il est proposé de demander aux citoyens d'envoyer leurs plus belles photographies de la municipalité en échange d'avoir leur nom sous la photo sur le site Internet.

21.3.3 Poubelles

ATTENDU QUE la municipalité offre aux citoyens le service de vente de bac à ordures, à recyclage et à compost ;

ATTENDU QU' une soumission d'achat d'un lot de 27 bacs, 9 bruns, 9 bleus, 9 noirs au montant de 2 914.65\$ a été présenté par l'entreprise USD Global Inc ;

Résolution 2024-09-198

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'acheter le lot de 22 bacs, 5 bruns, 7 bleus et 10 noirs à l'entreprise USD Global Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21.3.4 Acti-Sports

ATTENDU QUE Acti-sports a fait une offre de service pour des cours d'entraînements de groupe au gym extérieur de la municipalité;

ATTENDU QUE le coût de reviens par personne est de 177.77\$ pour 9 participants et de 114.29 \$ pour 14 participants plus les taxes applicables;

Résolution 2024-09-199

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'accepter l'offre de service d'Acti-Sports.

De proposer aux participants le prix de 125.00\$ par session et de payer la différence si le nombre d'inscrit ne couvre pas la totalité du montant 1 600.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21.3.5 Munys

ATTENDU QUE l'ADMQ offre un outil de gestion municipal appelé Munys;

ATTENDU QUE le coût d'activation de 405.00\$ la première année et de 325.00\$ les années subséquentes;

Résolution 2024-09-200

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller René Madore,

D'autoriser la directrice générale à s'inscrire à la plateforme Munys à partir janvier 2025 et de payer les frais d'activation de 405.00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21.3.6 Sécurité civile

ATTENDU QUE la mise à jour annuelle du Plan de Sécurité Civile était effectuée par un consultant externe;

ATTENDU QUE l'administration municipale désire reprendre les mises à jour annuelles du plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE Monsieur Raymond Gagné a soumis une offre de service pour une formation sur la mise à jour du plan de sécurité civile au tarif horaire de 78 \$ de l'heure payable à compter de l'année 2025 pour un montant total entre 3 500.00 et 5 000.00\$ selon le nombre d'heures plus les taxes applicables;

Résolution 2024-09-201

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter l'offre de service de Monsieur Raymond Gagné pour la formation sur la mise à jour annuelle du plan de sécurité civile au tarif horaire de 78\$ de l'heure plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21.3.7 Concours dessins Halloween

ATTENDU QU' une citoyenne se propose pour l'organisation d'un concours de dessins pour les enfants du village à l'occasion de l'Halloween;

ATTENDU QU' elle a besoin que l'administration de la municipalité conçoive un publipostage pour aviser les citoyens du concours;

Résolution 2024-09-202

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'approuver le projet de concours de la citoyenne.

D'autoriser l'administration à faire un publipostage pour annoncer le concours aux citoyens et d'acheter des bonbons.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22. **VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

23. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Un citoyen est déçu de la qualité du gravier qui produit beaucoup de poussière.

24. **ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

25. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 22h03.

Benoit Roy, maire

Gabriela Fiema, directrice générale
et greffière-trésorière